Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026012-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.012

Délibération comportant 4 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation donnée par le Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

Décision.2025.069 : en date du 24 novembre 2025 portant attribution des missions suivantes dans le cadre du projet de construction d'une salle multi-activités avec reconstitution d'un plateau scolaire :

- Mission de contrôle technique : SOCOTEC – Agence de construction de RENNES – Montant : 7 490.00 € HT soit 8 988.00 € TTC.
- Mission de coordination SPS : SOCOTEC – Agence de construction de RENNES – Montant : 5 450.00 € HT soit 6 540.00 € TTC.
- Mission d'étude infiltrométrie – TY ECO² - Montant 1 400.00 € HT soit 1 680.00 € TTC.
- Diagnostic avant travaux de démolition Amiante et HAP sur les enrobés – SOCOTEC Diagnostic Agence de RENNES– Montant 1 905.00 € HT soit 2 286.00 € TTC.
- Missions géotechniques : APOGEA – RENNES – Montant : 5 500.00 € HT soit 6 600.00 € TTC.

Décision.2025.070 : en date du 2 décembre 2025 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle bâtie cadastrée : A 1779 d'une superficie totale de 430 m², située « 9 impasse des Roseaux ».

Décision.2025.071 : en date du 8 décembre 2025 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle bâtie cadastrée : D 1359 d'une superficie totale de 1000 m², située « 15 la Vigne ».

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026012-DE

Décision.2025.070 : en date du 10 décembre 2025 portant fixation des droits et tarifs des différents services, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Occupation du domaine public (terrasse) Forfait annuel :	13.74 € le m²
Droit de place pour commerce ambulant : - Abonnement annuel : - Abonnement semestriel : - Abonnement trimestriel : - Commerce ambulant à la ½ journée :	 134.38 € 67.19 € 33.59 € 20.29 €
Droit de stationnement des taxis	57.05 €
Vente de terre végétale (le m3)	8.24 €
Vente de bois : prix au stère	30.42 €
Cimetière : Urne cinéraire (Jardin du souvenir) Columbarium - concessions Emplacement ordinaire – concessions (2 m²)	 Gratuit 684.58 € pour 15 ans 1 356,49 € pour 30 ans 126.77 € pour 15 ans 278.91 € pour 30 ans 684.58 € pour 50 ans Enfant mineur/Mort au combat : gratuit (pour 30 ans)
Court de tennis extérieur :	Gratuit
Salle de sports : (par heure)	Sans éclairage : 8.87 € Avec éclairage de base : 15.45 € Avec éclairage complet : 23.18 €
Badge et clé accès salle (renouvellement ou remplacement)	30.00 €
Borne Ponton La Courbe	Electricité : gratuit Eau potable : gratuit

Location salle Janine CHARAT			
Vin d'honneur	Grande salle Janine CHARRAT	- sans chauffage - avec chauffage :	108.20 € 206.00 €
Dans le cadre de l'inhumation d'un habitant de la commune		Gratuit	
Location de la salle Jean-Marie VALENTIN Salle Per JAKEZ HELIAS ou salle polyvalente Etage			
		- sans chauffage - avec chauffage :	54.10 € 103.00 €
Dans le cadre de l'inhumation d'un habitant de la commune		Gratuit	
Location du Dojo			
Dojo (tarif à l'heure)		- sans chauffage : 10.00 € - avec chauffage : 20.00 €	

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026012-DE

Dépôt illégal de déchets sur la commune		
Forfait pour ramassage d'un dépôt illégal de déchets :		500.00 €
Médiathèque Agora		
Abonnement à la médiathèque Agora	- Adultes :	6.00 €
	- Familles :	10.00 €
	- Ecoles, EHPAD et bénévoles de la médiathèque - Etudiants et bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
	- Renouvellement carte d'abonnement (en cas de perte)	2.00 €
	- perte d'un livre ou d'un DVD	Rachat à l'identique
En cas de non-rachat, prix forfaitaires par type de document	Documentaire enfant, album grand format, livre CD :	20.00 €
	BD, roman grand format, documentaire adulte :	25.00 €
	Roman petit format, album petit format	15.00 €
	Revue enfant ou adulte	6.00 €
	DVD, beaux livres	50.00 €

Décision.2025.071 : en date du 10 décembre 2025 portant fixation des tarifs de location de la salle des fêtes René Richard, pour l'année 2026, comme suit :

Libellés	Associations Locales	Associations ou particuliers de l'extérieur	Particuliers bourgcomptois
Année	**2026**	**2026**	**2026**
1ère fois dans le trimestre	Gratuit (cuisine comprise)	717.00 €	397.00 €
2ème et suivante	329.00 €		
Deux jours de suite (retour de mariage...)		193.00 €	154.00 €
Caution	250.00 €	Montant de la location	Montant de la location
Location de la sonorisation	Gratuit	78.00 €	78.00 €
Annulation d'une réservation	100.00 €		
Location de la cuisine	Pour une 2ème location dans le trimestre		
Totalité du matériel et de la vaisselle			
100 premières personnes	68.00 €	309.00 €	220.00 €
Par tranche supplémentaire de 50	26.00 €	89.00 €	55.00 €
Sans les appareils de cuisson			
100 premières personnes	40.00 €	143.00 €	78.00 €
Par tranche supplémentaire de 50	14.00 €	55.00 €	33.00 €
Frais de remise en état des lieux			
Frais de remise en état des lieux	Forfait de 150.00 € + frais de personnel (taux horaire en vigueur au 1er janvier de l'année en cours (*) X nombre d'heures)	Forfait de 150.00 € + frais de personnel (taux horaire en vigueur au 1er janvier de l'année en cours (*) X nombre d'heures)	Forfait de 150.00 € + frais de personnel (taux horaire en vigueur au 1er janvier de l'année en cours (*) X nombre d'heures)

(*) pour le personnel des services techniques intervenant à l'EHPAD ou à l'école privée

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026012-DE

Décision.2025.072 : en date du 19 décembre 2025 portant location [illegible] secrétariat de la mairie, situé au 5 rue de la Mairie, à Madame Marie-Luce TOUFFET, à partir du 19 décembre 2025. Le montant mensuel de la location est fixé à 456.30 € (révisé au 1er juin de chaque année) plus les charges pour un montant de 36.03 €, soit un montant total de 492.33 €

Décision.2025.073 : en date du 17 décembre 2025 portant acceptation de la proposition du cabinet RISKOMNIUM SAS – Immeuble le Sillon – 1 avenue de l'Angevinière 44800 SAINT-HERBLAIN pour une prestation de conseil et d'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune (dommages aux biens et risques annexes – Responsabilité civile et risques annexes – Protection juridique et risques annexes et Véhicules à moteur et risques annexes) pour un montant de 2 250.00 € HT soit 2 700.00 € TTC.

Décision.2025.074 : en date du 24 décembre 2025 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle bâtie cadastrée : AB 898 d'une superficie totale de 55 m², située « rue de la Gare ».

Décision.2025.075 : en date du 30 décembre 2025 portant cession en l'état d'un compresseur et d'une remorque à Monsieur Alain RIOPEL, pour un montant de 150.00 € TTC.

Décision.2026.001 : en date du 8 janvier 2026 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption commercial concernant le fonds de commerce situé 29 rue de la Gare.

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	